

Rectorat
Délégation Académique aux Arts et à la Culture
7, place Bir-Hakeim
CS81065 - 38021
Grenoble Cedex
ce.daac@ac-grenoble.fr



Professeur relais – THEATRE, Grenoble (38)

Pour l'année scolaire 2019-20, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture recrute un(e) enseignant(e) du second degré, rétribué(e) en indemnités, pour une mission de **professeur relais en théâtre sur le territoire de l'agglomération grenobloise** pour un volume de **45 HSE**.

1 HSE correspond à 2h minimum de travail effectué dans le cadre de la mission en structure ou sur le territoire.

Profil du professeur relais :

Le professeur relais est un professeur du second degré qui enseigne dans n'importe quelle discipline mais qui a acquis une solide compétence dans le domaine théâtral, tant du point de vue de la pratique que des connaissances. Une certification complémentaire en théâtre ou une formation spécifique dans le domaine ciblé seront appréciées.

Le professeur doit déjà avoir participé à des projets en Education Artistique et Culturelle (EAC), plus spécifiquement dans le domaine du théâtre. Il doit s'être impliqué durant sa carrière dans des projets de classe ou dans des dispositifs nationaux (Ateliers Théâtre). La fréquentation des salles du territoire est obligatoire.

Une bonne expérience dans le montage de projets pédagogiques, leur accompagnement, leur évaluation, la connaissance des différents dispositifs, constituent des atouts essentiels.

La mission de professeur relais de territoire :

Pour une première année de mise en œuvre, la mission vise essentiellement des objectifs de prospection, de contact, voire de formation. Il s'agit tout particulièrement de :

- Se rapprocher des structures théâtrales de la ville, qui développent une programmation annuelle [MC2 : Grenoble, scène nationale ; Théâtre Municipal de Grenoble ; etc.] afin de **diffuser** les informations auprès des enseignants du territoire pour faire connaître les propositions éducatives de ces structures ;
- **Elaborer** des dossiers pédagogiques sur une programmation choisie ;
- Etre identifié comme une **ressource** et **accompagner** les équipes pédagogiques dans l'élaboration de projets auprès des lieux et structures identifiés du territoire ;

- **Proposer**, en collaboration avec le conseiller DAAC, des actions de formation (FIT) visant à favoriser l'émergence de projets scolaires sur le territoire et à faire connaître les acteurs et ressources potentielles.

Ces missions ont été précisées dans une circulaire publiée le 15 avril 2010 au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>

Les professeurs-relais de la DAAC reçoivent une lettre de mission signée du recteur et établissent un rapport annuel comportant des éléments qualitatifs et quantitatifs en fonction des objectifs du programme de développement culturel.

Merci d'envoyer une lettre de motivation adressée à la DAAC sous format numérique (ce.daac@ac-grenoble.fr) à l'attention de M. Alexandre WINKLER, Délégué Académique aux Arts et à la Culture, pour le lundi 7 octobre 2019 (délai de rigueur).